

6. Ontario

Des prêts d'au plus 50 000\$ peuvent être consentis sur une période de 12 mois pour couvrir jusqu'à 50% des frais admissibles subis au titre de projets internationaux d'équipement. Des prêts sont consentis pour les études de préféabilité, la préparation de soumissions et le paiement de cautions de soumission et de cautions de bonne exécution.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la:

*Ontario International Corporation
56 Wellesley Street East
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M6A 2E7
Tél.: (416) 965-3060*

Des lignes de crédit renouvelable d'au plus 1 million de dollars sont également accordées aux exportateurs ontariens par l'Ontario Development Corporation, la Northern Ontario Development Corporation et la Eastern Ontario Development Corporation pour financer jusqu'à 90% des exigences étrangères à court terme. Cette aide vient compléter les modes de financement habituels et est destinée aux entrepreneurs et aux petites entreprises démontrant de grandes capacités d'exportation. Il faut habituellement une assurance de la SEE ou une autre assurance-crédit satisfaisante.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les exportateurs intéressés devraient communiquer avec la Ontario Development Corporation à l'un de ses 10 bureaux régionaux ou à son siège social à l'adresse suivante:

*56 Wellesley Street East
Toronto (Ontario)
M6A 2E7
Tél.: (416) 965-4622*

7. Manitoba

La Direction du commerce du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie gère le programme d'aide au commerce (Trade Assistance Program), qui aide les sociétés provinciales à trouver de nouveaux débouchés ou à introduire de nouveaux produits sur les marchés d'exportation existants. La préférence est accordée aux petites et aux moyennes entreprises.

Dans le cas d'une participation individuelle à une foire commerciale, la province offre d'assumer une partie des coûts sous réserve de plafonds précis. Les coûts admissibles englobent la location de l'emplacement, du mobilier et de tout autre matériel, le billet d'avion aller-retour en classe économique pour un représentant, les frais de transport des éléments à exposer et les frais de montage et de démantèlement du stand.

Lorsque des groupes de sociétés participent à une foire commerciale, l'aide accordée à chaque participant variera selon le projet. Normalement, les coûts admissibles englobent la location de l'emplacement et du matériel ainsi que le montage et le démantèlement du stand. Les entreprises participantes doivent assumer toutes les dépenses de transport, de fret et de logement. Une aide à frais partagés pour les coûts de transport d'un représentant de chaque société est offerte pour appuyer la participation des sociétés à une mission commerciale. Cette aide est assujettie à des plafonds précis et est limitée à deux demandes par an et par société.

Le ministère accorde également une aide financière pour l'accueil d'acheteurs, d'agents et de distributeurs étrangers, pour la conception d'étiquettes de produits

alimentaires et pour les déplacements en vue de rencontrer des missions d'acheteurs étrangers à l'extérieur de la province.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à la:

*Trade Branch
Department of Industry, Trade and Technology
Government of Manitoba
4th Floor, 155 Carlton Street,
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8
Tél.: (204) 945-2466*

8. Saskatchewan

Le ministère du Commerce et des Investissements de la Saskatchewan administre le "Trade Opportunities Program" qui vise à encourager les exportations et à former des spécialistes en marketing international.

Le programme couvre 50 % du salaire et les frais de voyage d'un diplômé embauché pour promouvoir les exportations. Ces frais sont couverts respectivement jusqu'à concurrence de \$13 000 et \$5 000 par année pour une période de deux ans. Pour plus d'information contacter:

*Department of Trade and Investment
Trade Programs Branch
3rd Floor, Bank of Montreal Building
2103 - 11th Avenue
Regina (Saskatchewan)
S4P 3V7
Tél.: (306) 787-2237
Télex: 071-2675*

9. Alberta

Le programme d'aide au développement des marchés (Market Development Assistance Program) offre une aide aux entreprises de l'Alberta en partageant les dépenses admissibles subies pour pénétrer de nouveaux marchés extérieurs. Pour être admissibles, les projets doivent être spécifiques, toucher des zones géographiques nouvelles pour le requérant, avoir une importante teneur albertaine et avoir peu de chances d'aboutir sans une aide.

Les activités suivantes sont admissibles à un partage des coûts:

- les visites de repérage de débouchés;
- les foires et expositions commerciales;
- l'accueil d'acheteurs étrangers;
- les voyages de promotion à l'étranger.

Une indemnité journalière est consentie pour un séjour maximal de cinq jours dans un pays donné, et pour une durée totale de 14 jours au titre d'un projet donné. Les frais de participation à une foire commerciale sont normalement partagés à raison de 40%. Les frais de transport, y compris les frais de déplacement des acheteurs étrangers, sont également partagés à raison de 40% du prix du billet d'avion aller-retour en classe économique. Une indemnité journalière valable pour cinq jours est également accordée aux acheteurs étrangers en visite. Le total des subventions accordées à chaque requérant au cours d'une année financière ne doit pas dépasser les plafonds prévus.

Le Department of Economic Development, qui gère ce Programme, offre aussi une aide financière, dans le cadre du Export Services Support Program, aux sociétés albertaines qui participent à des appels d'offre ou qui préparent des études de préféabilité et de faisabilité. Le ministère offre aussi un service de garanties de prêts aux exportateurs admissibles.